

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Alexis BERTRAND, Service mutualisé d'instruction du  
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny  
Glières :  
Tél : 04.50.03.58.72 – Mail : a.bertrand@ccfg.fr

**Décision**  
**une déclaration préalable**

Dossier n° DP0742122500047  
Date de dépôt : 23/09/2025  
date d'affichage du dépôt : 20/10/2025  
Complet le : 16/10/2025  
Demandeur : Monsieur DESBIOLLES Franck  
Pour : Rénovation d'un grenier à l'identique  
Adresse terrain : Arjule Paradis, à GLIERES VAL DE  
BORNE (74130)  
Parcelles : 0D-1251

Envoyé en préfecture le 21/10/2025  
Reçu en préfecture le 21/10/2025  
Publié le 21/10/2025  
ID : 074-200081446-20251020-DP0742122500047-AR



Monsieur DESBIOLLES Franck  
1024, rue de la Plaine  
74800 AMANCY

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **16/11/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 20 octobre 2025.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

